

FRAIS D'ORGANISATION DU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE/PRISE EN CHARGE COMMUNALE

Monsieur JULLIEN informe l'Assemblée que du 1er au 5 Décembre 1980, l'association des Maires de France a organisé à PARIS le 63ème Congrès national des Maires de France auquel a assisté Monsieur le Maire.

Le montant de la participation demandée pour les frais d'organisation dudit Congrès s'élève à 110 F 00 par participant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- la Commune de LUDRES prendra à sa charge pour 1980 et pour les années à venir, les frais d'organisation demandés pour participation du Maire ou de son représentant au Congrès National des Maires de France.